

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 541

présenté par

M. Aubert, M. Teissier et Mme Louwagie

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article en question ne fait que rajouter des contraintes bureaucratiques aux collectivités territoriales au détriment des projets qu'elles portent, en conditionnant la réalisation de ceux-ci à la production de documents supplémentaires.